

Image not found or type unknown



Vente de maison de famille .

Par **Johnbrego_old**, le **11/06/2008 à 13:13**

Bonjour ,
Notre père est décédé en 1961 ,notre mère vient de décéder , nous restons donc a 6 freres et soeurs héritiers .
Les biens familiaux se compose d'une maison qui a été estimée à 80000 Euros
soit ma part se portant a $80000/6 = 13000$ euros
En supposant que l'un de mes freres ou soeurs souhaite racheter la maison , donc ma part , ai je le droit de reclamer plus que ma part de l'estimation et de vouloir lui vendre ma part beaucoup plus cher ., pour differentes raisons .

Par **Visiteur**, le **20/06/2008 à 16:05**

Bonjour,
Ma réponse (personnelle) sera négative, car la vente doit s'effectuer au prix du marché.